



## VILLE DE L'ISLE-ADAM

### DÉCISION DU MAIRE N°105/2023

**Objet : Convention d'installation et de suivi de ruches sur la zone de biodiversité de la Rosière.**

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la commune de L'Isle-Adam dispose de parcelles de terrain préservées de tous pesticides ou polluants agrochimiques dans la zone de biodiversité de la Rosière.

Considérant le projet de convention avec Monsieur Alain CAMIZULI, résidant au 79 boulevard Marceau 92700 COLOMBES, fixant les conditions d'installation et de suivi de ruches peuplées sur une parcelle communale pour la production de miels.

Considérant que les prestations seront assurées par l'apiculteur au profit de la Ville pour un montant de 500€ TTC par an et que l'enclos pour l'entreposage des ruches sera mis gratuitement à sa disposition.

Considérant que la convention est conclue pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et qu'elle pourra être reconduite tacitement 3 fois.

### DÉCIDE

- **d'approuver** la convention d'installation et de suivi de ruches sur la zone de biodiversité de la Rosière, avec Monsieur Alain CAMIZULI, résidant au 79 boulevard Marceau 92700 COLOMBES, pour un montant annuel de 500€ TTC.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 29 septembre 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230929-105-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2023

Mise en ligne le 3 octobre 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,



*Sébastien Poniatowski*  
**Sébastien PONIATOWSKI**

*Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM

TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75

[www.ville-isle-adam.fr](http://www.ville-isle-adam.fr)